

Compte-rendu du Parlons-en - avril 2010

Depuis le mois de décembre, nous construisons ensemble le « Parlons-en » grenoblois, un espace de débat, de parole et de propositions. Une quarantaine de personnes sont présentes à cette troisième rencontre. Nous avons aussi la chance d'accueillir une professionnelle de Cap Famille (anciennement familles en Isère), directrice du service des tutelles pour l'antenne de La tronche, pour débattre de cette question sensible.

Les actualités de la rue

Les Femmes SDF à Charleroi

Des femmes de l'association Femmes SDF témoignent de leur voyage de quelques jours à Charleroi en mars : retour très positif : « si j'en entends un qui se plaint sur les structures d'hébergement à Grenoble... ». Une fois de plus, enthousiasme général ; on recommence ?

Le Tournoi de foot



Tous les ans à Toulon, des équipes de la France entière se rencontrent lors d'un tournoi de foot interprécarité. La manifestation inclut aussi un tournoi de pétanque. L'année dernière, le Point d'eau et le Fournil y ont participé, cette année seul le Fournil envoie une équipe. Une dizaine de personnes pourrait se rendre à Toulon et participer au tournoi, qui aura lieu les 5 et 6 juin. Deux personnes (Pierrot et Saïd) se

sont saisies de l'occasion pour monter une équipe : il faut pour cela monter des demandes de subventions, trouver le matériel nécessaire (ballons, maillots de foot, etc.), un moyen de locomotion... et des joueurs ! Un appel est lancé à toutes les associations pour une aide à rédiger des courriers, à monter des dossiers de demande de subvention.



Des gens dorment encore dehors

Au moins 5 ou 6 personnes dorment dehors, derrière la sortie du centre social. Est-ce que ça veut dire que les structures ne sont pas adaptées ? que les parcours sont trop cloisonnés ? L'association Un Toit Pour Tous, à la maison des associations, fait une permanence tous les lundis, de 14h à 17h, au 3ème étage. Ils aident à monter des dossiers Dalo – droit au logement opposable (mais avant il faut avoir fait une demande de logement).

Le logement n'est pas la clé de tous les problèmes, rappelle un éducateur : « Vous n'êtes pas des pions que l'on peut déplacer dans une case ou une autre. C'est pas parce qu'on vous déplace dans un appart que tous les problèmes disparaissent. Chacun est unique. Parfois être entre 4 murs et coupé du réseau de la rue, c'est trop dur, alors on retourne dans la rue. »

Se respecter

Comment arriver à parler de façon générale de problèmes qui touchent profondément les gens ? Ça s'avère bien difficile. Ce qu'il faut d'abord respecter, c'est que chacun est unique, chacun a son histoire et ses problèmes. Evitons les généralisations hâtives. D'un autre côté, Il y a des professionnels qui sont en grande souffrance : des psy, des travailleurs sociaux, des assistantes sociales... Comme dans tous les métiers, certains sont plus ou moins compétents, certains ont du mal à gérer des situations qui peuvent se retourner contre eux de façon violente. La première des choses est de commencer à se respecter au sein du Parlons-en, précaires, associations, institutions, curieux.

Le problème de la territorialité des aides

En France, les aides financières sont attribuées par territoire. Les personnes qui sont depuis moins de trois mois sur un territoire ne peuvent pas recevoir d'aide : pas de RSA, pas de CMU... On demande gentiment aux personnes de rentrer chez elles. C'est un vrai problème pour les précaires : « on est en prison, on ne peut pas sortir d'un territoire ».

La Tutelle

On peut d'abord remercier chaleureusement la présence de Céline Hartmann, venue témoigner d' « un métier mal connu » dans un débat parfois houleux.

Tutelle et curatelle

La protection juridique des personnes peut prendre plusieurs formes : sauvegarde de justice, curatelle, tutelle, autres mesures d'accompagnement juridique... Il faut notamment différentier la curatelle de la tutelle : une personne sous curatelle est assistée par le curateur, qui co-signe, qui lui apporte de l'aide pour faire les dossiers, pour coordonner, etc. Tandis qu'une personne sous tutelle est représentée dans les actes de la vie civile par le tuteur. La tutelle est une mesure judiciaire s'appliquant à une personne qui est dans l'incapacité de dire ce qui est bien pour elle et ce qu'elle veut, du fait de l'altération de ses facultés (mentales, ou corporelles si elles sont altérées au point d'empêcher l'expression de sa volonté).

La mise sous tutelle

La décision de mise sous tutelle est prise par le juge des tutelles, suite à un certificat médical (altération des facultés). La plupart du temps, la demande de mise sous tutelle vient de la personne elle-même ou de ses proches. Certaines personnes cependant ne l'ont pas souhaité.

La gestion financière



La mise sous tutelle passe obligatoirement par une gestion financière. C'est-à-dire que la personne sous tutelle ne peut plus gérer son propre budget, qui est défini par le tuteur en fonction des revenus, des dépenses et des dettes de la personne. Cela a parfois comme conséquence que certaines personnes, qui ont contracté des dettes, se retrouvent à la rue alors que, dans l'absolu, elles ont des

revenus suffisants pour se payer un loyer. « certains se retrouvent avec 60 euros par mois pour vivre, ils ne s'en sortent pas ! »

Face à un ressentiment exprimé contre les tuteurs qui « se payent sur notre dos », Céline Hartmann a rappelé qu'il n'y a pas de frais de tutelle, les tuteurs sont payés par l'Etat. Cependant ils doivent respecter strictement le budget, et rendre des comptes au juge des tutelles. Ils ne peuvent pas aider financièrement la personne sous tutelle.

Il semble que cette mesure soit souvent mal vécue par les personnes présentes, elles se sentent dessaisies. Certains responsables de tutelle sont surchargés de travail, et on ne les voit jamais. La communication se fait mal ou ne se fait pas. « Excusez-nous si on vous gueule dessus, mais vous êtes la seule qui nous écoute, le seul lien avec l'institution pour nous ». Pourtant, les tuteurs sont là aussi pour aider les personnes à faire valoir leur droit. Peut-on changer ce vis-à-vis pour rendre les choses plus transparentes ? Il existe la possibilité d'avoir des concertations, il faut les demander : des concertations PAO, avec une assistante sociale, et la personne concernée. Une personne suggère la création d'une plate-forme d'information civile sur la tutelle.

Il faudrait organiser une deuxième rencontre sur ce thème, avec le juge des tutelles, voire avec aussi avec le préfet, un ou des élus, Sylvie Renou-grappin, la directrice d'Oasis 38, un médecin (le certificat du médecin est déterminant), et les chefs de services qui s'occupent de la concertation et qui n'ont jamais entendu ce que nous nous disons ici.

Tous les témoignages ne sont pas négatifs : « on a tout ce qu'on veut, ils sont toujours présents, c'est super ». Pour Richard, le jour où il se mariera avec Laurence, c'est la juge des tutelles qui sera le témoins !

Rendez-vous pour le prochain « Parlons-en », le jeudi 6 mai au centre social.



Ce compte-rendu n'engage que son auteur, « arpenteurs », et les opinions qui y sont exprimées ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position officielle de l'Union européenne.





